



MARDI
23 JUIN 2026
de 14h30 à 16h30

RENCONTRE PARTENAIRES DE STAGE

Au programme

Bilan 2025 – 2026 du partenariat IFSI – terrains de stage

Perspectives : Présentation du référentiel infirmier 2026 / Politique de stage territoriale

Questions diverses

1. Bilan 2025 – 2026 du partenariat IFSI et terrains de stage
2. Référentiel de formation 2026
3. Politique territoriale de stage
4. Echanges

1. Bilan 2025 – 2026 du partenariat IFSI et terrains de stage

Effectifs à la rentrée 2025

1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
355 (+ 45 redoublants)	354	277

Besoins en stage sur l'année 25-26

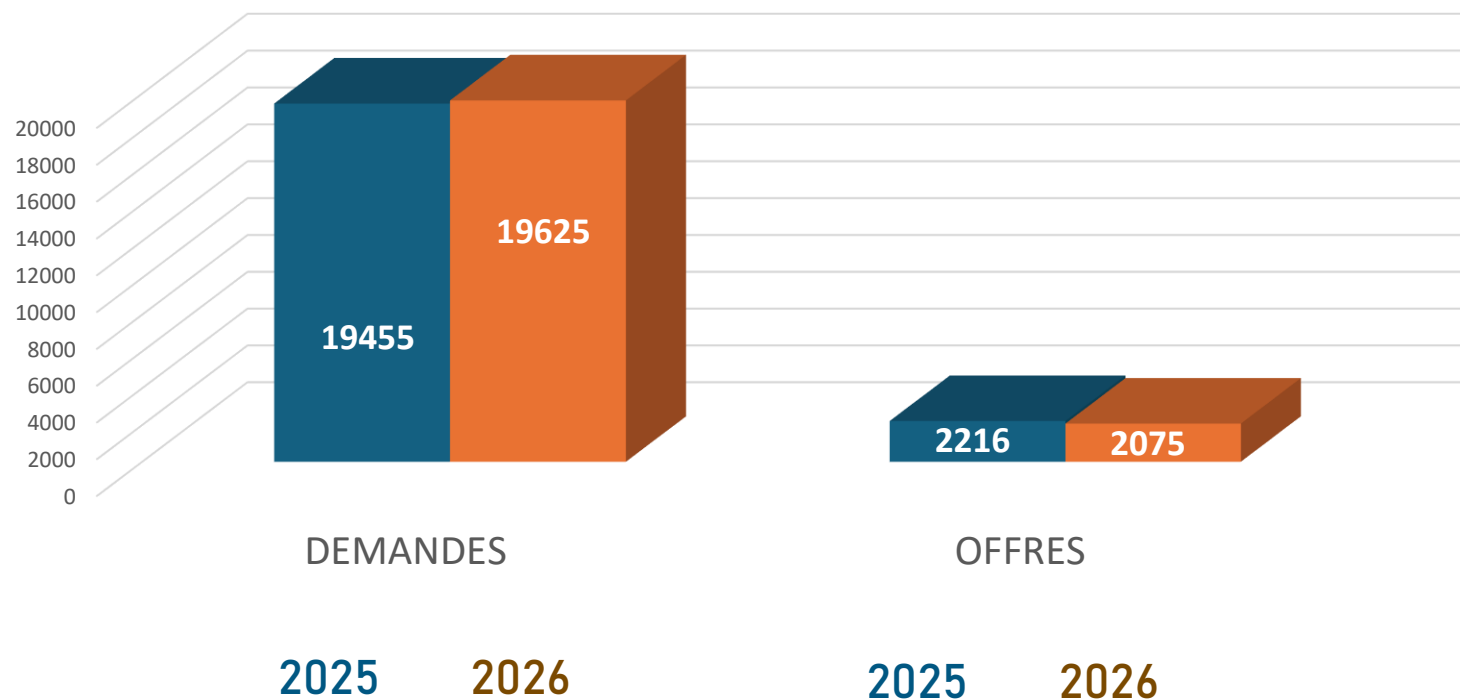
1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
1065	$708 < X < 1416$	$554 < X < 1108$

Possibilité de stages

- 10 semaines
- ou 2x5 semaines

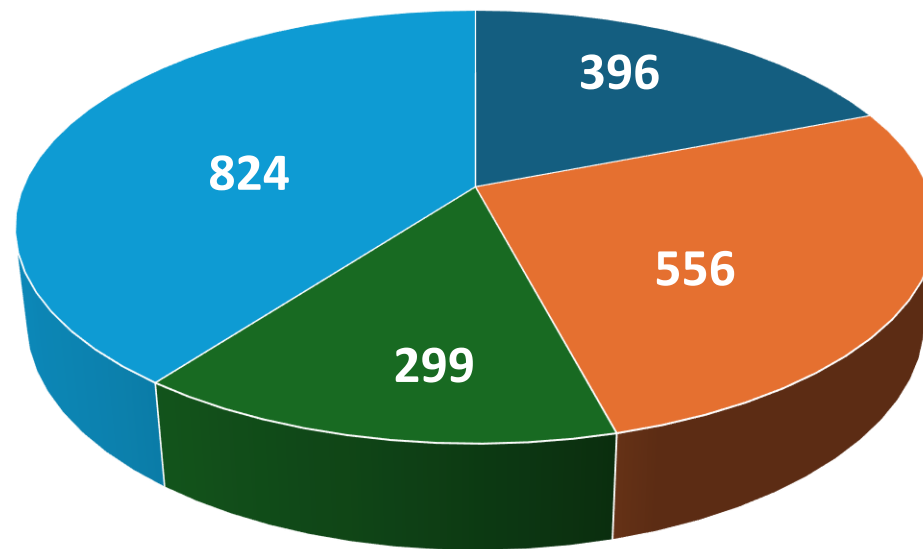
HORS CHU

Demandes / Offres 2025-2026



HORS CHU

REPARTITION PAR TYPOLOGIE DE STAGE 2026



Soins de Courte Durée

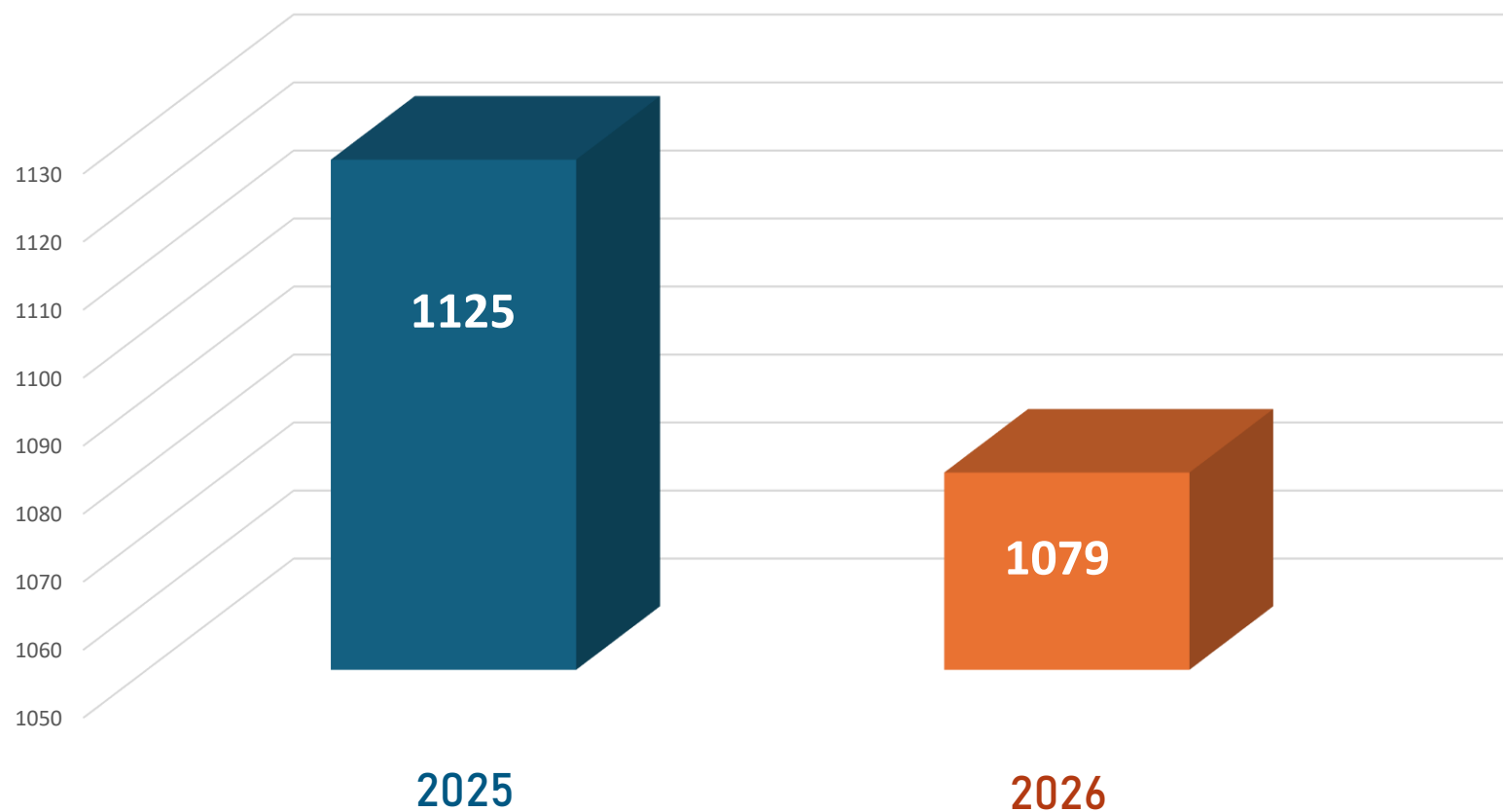
Soins de Longue Durée

Santé Mentale et Psychiatrie

Soins Individuels et Collectifs Lieux de Vie

■ SCD ■ SLD ■ SMPSY ■ SICLV

OFFRE de stages CHU 2025 / 2026



Zoom sur les difficultés de l'affectation de stage

Tension particulière sur :

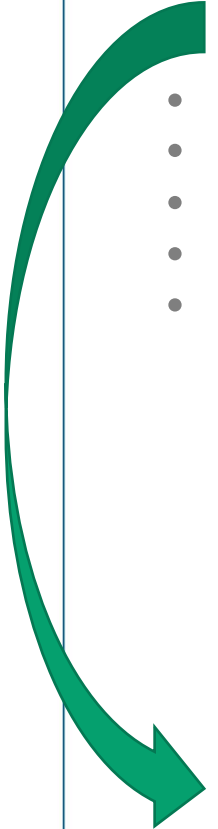
- Typologie SCD et SMPSY
- 1ères et 2èmes années

Zoom sur le contexte

- Contexte conjoncturel des établissements et des partenaires de stage en 2026
- Secteur libéral : des mouvements importants dans les cabinets infirmiers, avec l'installation de nombreux jeunes infirmiers qui ne prennent pas systématiquement d'étudiants lors du démarrage de leur activité
- Nouvelle réglementation dans les crèches : limite fortement les possibilités d'accueil, notamment en raison de l'absence d'infirmiers diplômés d'État dans certaines structures

2. Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

2.1 – Contexte



Contexte

- Vieillessement de la population, maladies chroniques en hausse
- Déserts médicaux → nouveaux besoins en soins de proximité et de soins coordonnés
- Demande de reconnaissance des compétences infirmières et d'autonomie
- Demande de reconnaissance académique et professionnelle
- Loi n°2025-581 relative à la profession d'infirmier
 - les principales avancées législatives :
 - Diagnostic et consultations infirmiers (avec l'examen clinique)
 - Prescription élargie (médicaments & examens selon liste autorisée)
 - Accès direct aux soins infirmiers (sans passage préalable par un médecin dans certaines situations)
 - Valorisation des spécialités infirmières (à ce jour pour IPA et IADE)
 - Intégration des sciences infirmières (Pratique fondée sur des savoirs scientifiques)
 - Développement de la prévention et de l'éducation en santé (ETP, promotion de la santé, actions de santé publique renforcées)

Objectifs de la réforme

- Redéfinir légalement les missions des infirmiers
- Répondre aux défis du système de santé (accès, autonomie, reconnaissance)
- Renforcer l'éducation thérapeutique, la prévention primaire et la promotion de la santé
- Valoriser les compétences et spécialités infirmières
- Attractivité des carrières paramédicales par la proposition de parcours académiques complets

2.2 – Principes généraux



Renforcement de l'intégration universitaire

La formation IDE inscrite dans le champ de l'enseignement supérieur

La délivrance du DEI par les univ accréditées à compter de la rentrée 2028

La reconnaissance des sciences infirmières comme discipline de référence

La reconnaissance officielle du rôle des enseignements chercheurs

Le renforcement du partenariat instituts / universités (avec place importante du président de l'université dans les décisions)

Convention entre la Région, l'université (accréditée disposant d'une composante santé) et le groupement (les IFSI / GCS?)

Les responsabilités et engagements des parties

Les ressources humaines et les moyens matériels mobilisés

Les compensations financières des différents postes de dépenses

Le dispositif d'aide à la réussite mis en place

Les conditions et les modalités de suivi des conventions de stage

Le suivi et l'exécution de la convention



2.3 – Accès à la formation



2 voies d'accès :

- La formation initiale (Parcoursup)
- La formation professionnelle continue (concours : écrit + oral)

Conditions, ce qui change :

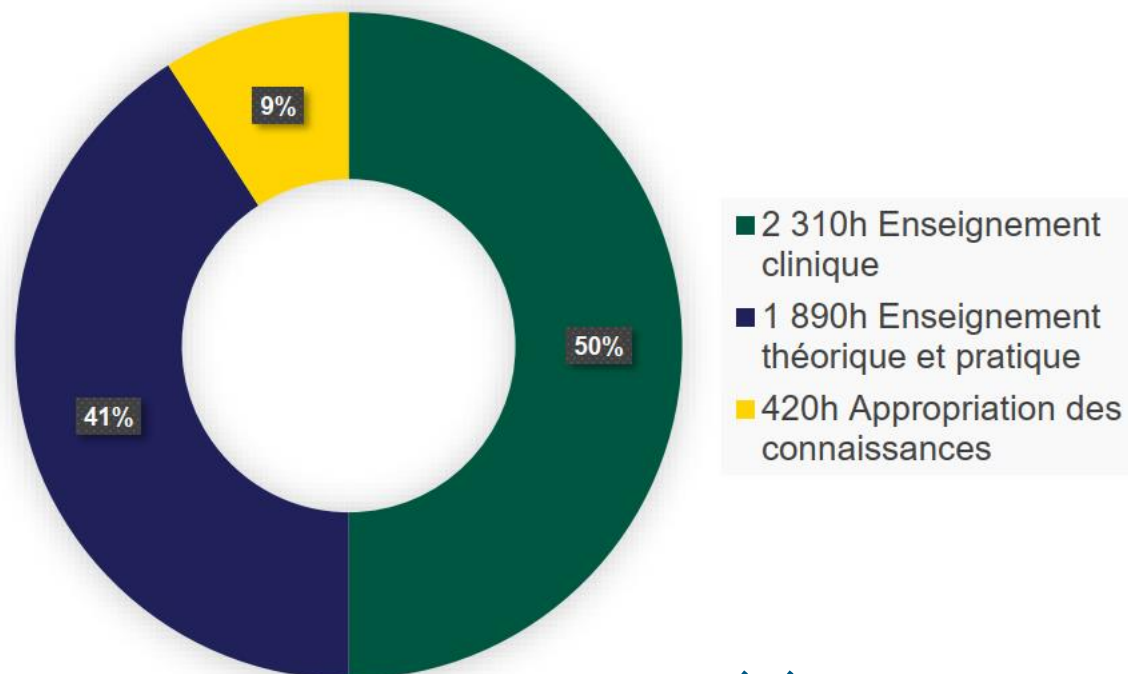
- Être titulaire du baccalauréat, de l'équivalence ou de la dispense de ce grade / VEEPAP proposée par l'UB (à partir de l'année prochaine)
- Suppression de la condition des 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale
- Suppression de l'exigence du certificat médical

Dispenses et passerelles :

- Dispenses d'UE, d'examens et de stages de 1^{ère} année pour les étudiants inscrits dans une formation paramédicale enregistrée au niveau 6, en PASS/L.AS ou en 2^{ème} – 3^{ème} année du premier cycle des filières MMOP
- Parcours spécifique d'accès en 2e année pour les AS expérimentés

2.4 – Contenu et organisation pédagogique

Une formation sur 3 ans en 4620 h



Souplesse du référentiel

Cadre national (142 ECTS) :
garantit l'acquisition homogène des compétences

Cadre de consolidation (38 ECTS) :
permet la personnalisation du parcours de formation

Un référentiel non prescriptif par semestre tant en théorie qu'en clinique (choix de la répartition des UE et des semaines de stage au niveau de chaque Région / groupement)

L'enseignement théorique

Une approche par compétences et par système autour de 5 domaines

D-A : Sciences infirmières et raisonnement clinique

D-B : Pratiques clinique infirmières, qualité et gestion des risques

D-C : Prévention et promotion de la santé

D-D : Communication, travail en équipe et leadership

D-E : Démarche scientifique, initiation à la recherche et méthodologie

Sept principes régissent l'acquisition de connaissances et compétences :

La participation active des étudiants (jeu de rôle, débat argumenté, simulation)

L'analyse réflexive

Les travaux en petit groupe interprofessionnel

L'évolution constante des savoirs (données probantes)

La personnalisation du parcours de formation

L'accompagnement à la réussite

Le bien être étudiant



L'enseignement clinique

66 semaines de stage en structures hospitalières et
extrahospitalières = 2300h (soit 6 semaines supplémentaires)



4 typologies de stage :

1. Prise en soin d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie
présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique en phase aigue
2. Prise en soin d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie
présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique stabilisée
3. Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie
dans le maintien ou l'amélioration de leur état de santé, dans le cadre d'une équipe de
soins primaires contribuant à l'offre de soins de premier recours
4. Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie en
situation de vulnérabilité liée à des problèmes de santé, de handicap, de dépendance,
d'exclusion sociale

L'enseignement clinique

Répartition nationale des semaines de stages par année mais une répartition par semestre à l'échelle de l'académie de Bordeaux :

S1 : 6 semaines S2 : 6 semaines
S3 : 12 semaines S4 : 14 semaines
S5 : 12 semaines S6 : 16 semaines

35h de présence en stage par semaine, incluant 5h de temps de réflexivité sur le lieu de stage

Au moins 5 semaines de stage en psychiatrie et 5 semaines de stage en santé de l'enfant

Agrément des terrains de stage au niveau du groupement, par la commission dédiée

Pas plus de 33 semaines de stage chez de l'employeur et pas dans un service où il a travaillé

Recommandations / possibilité :

Typologie 1 et 4 à privilégier en 1^{ère} année

Journées de 7h, pas de nuit et pas de WE en 1^{ère} année

Utilisation de la simulation dans la limite de 10% du volume total des enseignements cliniques

Réalisation d'une période de stage à l'étranger

2.5 – Jury du Diplôme d'Etat

Le Diplôme d'Etat

Il s'acquiert par la validation des cinq domaines de compétences (théorique et clinique) et l'obtention des 180 ECTS.

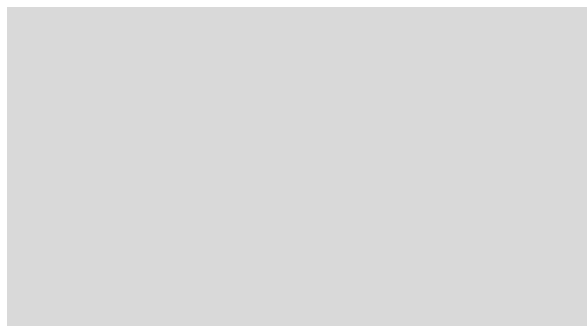
Il est inscrit au niveau 6 du cadre national des certifications.

Il confère le grade de licence.

**Le diplôme d'Etat d'infirmier est délivré par les universités accréditées
à compter de l'année universitaire 2028-2029**

Peuvent déposer un dossier de candidature pour suivre un parcours de formation adapté :

- Les médecins, sages-femmes français ou étrangers
- Les étudiants en médecine ayant validé la 2e année du 2e cycle
- Les infirmiers diplômés hors UE / EEE



3. Politique territoriale de stage impulsée par l'ARS

Elaboration d'un guide de préconisations relatif aux stages infirmiers → nécessité de développer une approche territoriale permettant de passer d'une logique de gestion individuelle à une logique de mutualisation, de partage et de coopération.

- Equité pour les étudiants
- Attractivité du territoire

Diagnostic territorial

- Richesse de l'offre de stage du territoire
- Plusieurs fragilités.
 - les méthodes de recensement des capacités d'accueil hétérogènes,
 - les outils de gestion différent selon les instituts,
 - certaines typologies de stage insuffisamment représentées

Le diagnostic a également révélé l'existence d'un potentiel important de développement de nouveaux terrains de stage, notamment dans le secteur médico-social, l'exercice coordonné, les structures de prévention, les dispositifs de soins à domicile et les organisations innovantes.

Vision : garantir à chaque étudiant un parcours professionnalisant, cohérent et équitable

Ambition : bien accueillir et former les étudiants aujourd'hui, c'est garantir l'excellence des soins de demain et redonner du sens et de l'attractivité

La politique territoriale poursuit cinq finalités :

- Sécuriser les parcours de formation,
- Optimiser l'offre de stage,
- Renforcer l'attractivité des établissements,
- Développer les coopérations territoriales,
- Contribuer aux besoins de recrutement du territoire.

Les axes de la politique de stage

Axe 1 : Adéquation des besoins et de l'offre de stages : mesurer l'adéquation de l'offre de stage aux besoins en formation sur son territoire

Axe 2 : Gestion et coordination des stages : prévoir un outil commun harmonisé de gestion et de pilotage de l'offre de stage

Axe 3 : Soutien et Optimisation de l'offre de stages existante : prévoir des moyens de soutien et d'optimisation de l'offre existante

Axe 4 : Attractivité, fidélisation des étudiants : proposer un plan d'attractivité et de fidélisation favorisant l'inscription future de l'apprenant au sein des environnements l'ayant accueilli

Axe 5 : Ouverture et développement de l'offre de stage : prévoir d'ouvrir des secteurs, environnements méconnus ou peu sollicités et répondant aux exigences des attendus de formation

Merci de votre attention

